

**ETAT D'EXECUTION DES
RECOMMANDATIONS DES
18ème ET 17ème
JAPRP**

PLAN

- I. **RAPPELS: 18^{ème} JAPRP (17^{ème} JAPRP exclu)**
- II. **ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} ET 17^{ème} JAPRP**
 - II-1. **ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP**
 - II-2. **ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 17^{ème} JAPRP**
- III. **DIFFICULTES RENCONTREES**
- IV. **PROPOSITIONS**

I. RAPPELS

Dates: 28, 29 et 30 avril 2014

Lieu: salle OKOUME de l'hôtel NOVOTEL (Abidjan-Plateau)

Thème 18^{ème} JAPRP: Des coordinations nationales des CSST fonctionnelles, des intersyndicales en SST actives pour renforcer la prévention des risques professionnels et la productivité des entreprises

Thème 12^{ème} journée mondiale de SST: La Sécurité et la Santé dans l'utilisation des produits Chimiques au travail

Participants: 200 dont: 67 entreprises; 12 organisations patronales, syndicales, ONG et de la société civile, 12 organes de presse et 11 ministères

I. RAPPELS (suite)

LES OBJECTIFS de la 18^{ème} Journée Africaine de Prévention des Risques Professionnels et de la 12^{ème} Journée Mondiale de la Sécurité et Santé au Travail

➤ Objectifs généraux

- Promouvoir la SST à une plus grande échelle par la sensibilisation des acteurs et de l'opinion publique sur la prévention du risque chimique,
- Montrer comment des coordinations nationales plus fonctionnelles et Des intersyndicales en SST actives contribuent à la prévention et à la productivité.

I. RAPPELS (suite)

➤ Objectifs spécifiques

- Faire le point sur la situation et la gestion des produits chimiques et de leur incidence sur les travailleurs et l'environnement,
- Présenter la coordination nationale des CSST et sa contribution dans le renforcement de la prévention et de la productivité des entreprises,
- Présenter l'intersyndicale en SST et son apport dans le renforcement de la prévention et de la productivité des entreprises

I. RAPPELS (suite)

DEROULEMENT DES ACTIVITES

Les activités techniques se sont déroulées sur 2 journées : Il était inscrit au programme :

- Deux conférences
- Deux panels
- Deux communications
- Deux travaux en commissions

I. RAPPELS (suite)

DEROULEMENT DES ACTIVITES

Au terme de ces deux jours d'activité technique, des recommandations ont été formulées à l'endroit de plusieurs ministères et organisations notamment:

- Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'agriculture
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
- Ministère de la santé et de la lutte contre le SIDA
- Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable
- CNPS
- INTERSYNDICALES EN SST
- CENTRALE SYNDICALE
- PATRONAT

II – 1 ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES 18^{ème} JAPRP

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Elaborer et adopter des principes directeurs de la surveillance du milieu et de la santé au travail dans le secteur agricole.	Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle	Non encore exécutée	Mais est pris en compte dans le Plan National de Santé et Sécurité au Travail
2. Mettre en place un programme d'enseignement modulaire sur la SST ouvert à tous les acteurs du monde du travail.		En cours de réalisation	Un catalogue de formation disponible à la DSST Les modules sont en cours d'élaboration.
3. Renforcer les capacités des services de l'inspection du travail et de l'inspection médicale du travail en moyens humains et techniques nécessaire à leur mission de contrôle de l'application de la législation nationale.		Non exécutée	Impact réel sur le nombre de AT/MP. Plaidoyer auprès de l'Etat et des structures de sécurité sociale pour aider à mettre en œuvre cette recommandation.
4. Renforcer le cadre réglementaire relatif à la mise en place et au fonctionnement des CHSCT en révisant les critères d'effectifs et les moyens coercitifs et élargir ces dispositions à la fonction publique.		Pris en compte dans le Plan National de Santé et Sécurité au Travail.	Existence des dispositions faisant dérogation aux entreprises ayant des risques importants de créer un CHSCT Dans les entreprises de moins 50 travailleurs, son rôle est dévolu à la délégation du personnel

II – 1 ETAT D’EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
5. Intégrer dans le code du travail, les valeurs limites d'expositions professionnelles aux produits chimiques.	<p align="center">Ministère d’Etat, Ministère de l’Emploi des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle</p>	Non encore effectuée	Sera pris en compte dans le cadre de l’élaboration des décrets d’application du nouveau code du travail.
6. Expliciter le décret portant sur la création des CHSCT en prenant en compte les spécificités des entreprises à plusieurs démembrements.		Déjà prise en compte	Existe dans la pratique. Marche bien Analyser la nécessité de la prise d’un décret spécifique.
7. Mettre en place un cadre de collaboration des différents ministères intervenant dans la gestion des risques chimiques.		En cours de réalisation	Cette recommandation sera mise en œuvre dans le cadre de la plate forme de collaboration de différentes structure intervenant en Santé et Sécurité au Travail. Projet de création d’une plateforme de collaboration des structures intervenant en Santé et Sécurité au Travail
8. Mettre en place un laboratoire d’hygiène industrielle de référence pour l’évaluation des nuisances en milieu de travail.		Non encore réalisée	Mais sera prise en compte dans le cadre de la création l’institut national en Santé et Sécurité au Travail

II-1. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
<p>9. Renforcer le cadre règlementaire existant sur la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail.</p>	<p>Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle</p>	<p>Non exécutée</p>	<p>Le sera dans le cadre de la révision des textes d'application du nouveau code de travail.</p>
<p>10. Ratifier et mettre en œuvre les mesures relatives aux conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conv.170 de l'OIT de 1990 sur les produits chimiques au travail ; - Conv.174 de l'OIT de 1993 sur la prévention des accidents industriels majeurs, - Conv.184 de l'OIT de 2001 sur la santé et la sécurité dans l'agriculture 			<p>Non encore mise en œuvre Néanmoins les conventions : N°150 sur l'AD du travail 78 ; N°155 sur la SST 81 ; N°160 sur les stat du travail 65 ; N°161: service ST; N°171 sur le travail de nuit 90 ; N°187 sur le cadre P pour la SST 2006 ; Sont en cours de ratification.</p>

II-1. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Elaborer et adopter des principes directeurs de la surveillance du milieu et de la santé au travail dans le secteur agricole.	Ministère de l'agriculture	Pas de retour d'information	Voir politique nationale Point focal non identifié
2. Mettre en place un cadre de collaboration des différents ministères intervenant dans la gestion des risques chimiques.		Pas de retour d'information	sera mise en œuvre dans le cadre de la plate forme de collaboration

II-1. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Créer un CES en médecine du travail agricole.	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Non effectuée	Voir UFR des Sciences Médicales projet
2. Mettre en place un programme d'enseignement modulaire sur la SST ouvert à tous les acteurs du monde du travail.		Pas de retour d'information	
3. Mettre en place un module de formation des managers en entreprise sur les risques chimiques notamment les responsables des ressources humaines.		Non exécuté	Pas de problème majeur pour la mise en œuvre
4. Mettre en place un cadre de collaboration des différents ministères intervenant dans la gestion des risques chimiques.		Non effectuée	Sera prise en compte dans le cadre de la plate forme de collaboration

II-1. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Créer un CES en médecine du travail agricole.	Ministère de la santé et de la lutte contre le SIDA	Non effectuée (Pas de leur ressort)	Voir Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique
2. Créer un centre anti poison		Non effectuée	
3. Mettre en place un cadre de collaboration des différents ministères intervenant dans la gestion des risques chimiques.		Non effectuée	Pourra être réalisé dans le cadre de la plate forme de collaboration . Urgence de sa formalisation

II-1. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Mettre en place un cadre de collaboration des différents ministères intervenant dans la gestion des risques chimiques.	Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable	Pas de retour d'information	Réalisable dans le cadre de la plate forme de collaboration
2. Mettre en place un laboratoire d'hygiène industrielle de référence pour l'évaluation des nuisances en milieu de travail.		Pas de retour d'information	

II-1. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Elaborer des manuels de formation à l'endroit des intersyndicales en SST sur les risques chimiques	CNPS	Non réalisée	
2. Mettre en place un programme d'enseignement modulaire sur la SST ouvert à tous les acteurs du monde du travail.		Non réalisée	
3. Elaborer un registre des produits chimiques utilisés en côte d'ivoire.		Réalisée	Répertoire des produits chimiques disponible

II-1. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Mettre en place une feuille de route pour guider les actions de l' intersyndicale en SST.	INTERSYNDICALE EN SST	Réalisée TR: 80%	Plan d'action adopté en atelier disponible
2. Créer des structures techniques chargées de la SST dans les syndicats de base.	CENTRALE SYNDICALE	Réalisée	

II-1. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 18^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Renforcer le cadre de fonctionnement de la coordination nationale des CSST.	PATRONAT	Réalisée TR: 80%	Plusieurs coordinations installées
1. Développer des actions pour installer les coordinations sectorielles des CSST.		En cours de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tentative d'installation des coordinations des secteurs agricoles et hydrocarbure dès 2008, date de création de la CNSCSST; ▪ Avril 2004 installation officielle de la Coordination du Secteur agricole autour de l'Union des Entreprises Agricoles et Forestières de Côte d'Ivoire, organisation patronale de branche; ▪ Installation la même année 2014 du bureau de la Coordination du Secteur agricole; ▪ Installation cette année 2015, de la Coordination du Secteur Mines et Hydrocarbure autour des groupements professionnels d'employeurs (groupement des producteurs de pétrole, l'association des pétroliers de Côte d'Ivoire et la Chambres des Mines de Côte d'Ivoire.

II-2. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 17^{ème} JAPRP

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
1. Faire adopter en conseil des ministres les trois maladies professionnelles à savoir <ul style="list-style-type: none"> a. Les affections professionnelles provoquées par le bois; b. Les affections péri-articulaires provoquées certains gestes et postures de travail c. Les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes 	ETAT	Totalement réalisé TR: 100%	Décret n° 2013-554 du 05 aout 2013 portant établissement de la liste et des tableaux des maladies professionnelles indemnisables disponible
2. Créer la commission nationale de révision de la liste et des tableau des maladies professionnelles indemnisables		Réalisée TR: 100%	Arrêté inter Ministériel n°161/MEMEASFP du 24 avril 2014 portant création de la commission nationale de révision de liste et des tableaux de maladies professionnelles indemnisables disponible
3. Renforcer le dialogue social entre les acteurs en SST		En cours de réalisation TR: 50%	Projet de décret du CTCHST à soumettre à la CCT Campagne nationale d'installation des CHSCT

II-2. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 17^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
4. Réviser régulièrement la liste des maladies professionnelles	ETAT	TR: 100%	Décret N° 2013-555 du 05/08/2013 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l' ONATMP-CI disponible Existe une commission de révision
5. Mettre en place une équipe pluri disciplinaire pour la formation à la prévention des maladies professionnelles à l'attention des employeurs		Non réalisée	Pertinente, intérêt certain pour les employeurs
6. Contraindre les entreprises à s'acquies de leur obligation en matière de santé au travail		Il existe des dispositions dans le code du travail en cas d'infraction à la réglementation en SST	Mettre en application ces dispositions Sensibilisation des employeurs

II-2. ETAT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DES 17^{ème} JAPRP (suite)

RECOMMANDATIONS : CONTENUS ESSENTIELS	RESPONSABLE	ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
7. Mettre en place un comité de suivi des recommandations issues des journées	CNPS	Composition: 1. MEMEASFP (DSST); 2. MSLS 3. MESRS (UFR SM) 4. Patronat 5. Intersyndicale en SST 6. Observatoire sous régional ATMP 7. CNPS	Comité mis en place mais non fonctionnel.
8. Inciter les employeurs et les travailleurs à déclarer toute maladie susceptible d'avoir une relation avec l'activité professionnelle		Tournée de sensibilisation et d'information sur la déclaration des MP TR: 50%	poursuivre cette activité de façon permanente
9. Mener une étude en vue d'analyser les modalités de mise en place d'un système de suivi médical post professionnel pour les victimes de MP qui ne sont plus en activité		Non réalisée	Pertinente, intérêt certain pour les travailleurs .

III. DIFFICULTES RENCONTREES

- ✓ Recueil difficile des informations (manque de point focal au niveau des différentes structures mandatées)
- ✓ Difficulté majeure : comité de suivi mis en place est non fonctionnel,
- ✓ Recommandations pléthoriques(recommandations identiques attribuées à plusieurs ministères et organisations)

IV. PROPOSITIONS

- ✓ Faire fonctionner le comité de suivi mis en place,
- ✓ Donner des moyens nécessaires au comité de suivi pour son fonctionnement
(Comité de suivi et évaluation)
- ✓ Formuler des recommandations pertinentes et réalisables avec un échéancier
- ✓ Identifier les structures techniques impliquées dans la mise en œuvre des recommandations
- ✓ Identifier les différents points focaux dans les structures mandatées.
- ✓ A l'Etat: Tout mettre en œuvre pour renforcer les capacités des services de l'inspection du travail et de l'inspection médicale du travail en moyens humains et techniques nécessaires à leur mission
- ✓ A la CNPS: Mener une étude en vue d'analyser les modalités de mise en place d'un système de suivi médical post professionnel.

**MERCI
POUR VOTRE
ATTENTION**